

**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017**

Secrétaire de séance : Mr BOCHE Michel

Remarques : néant

**2) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

**A) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D'ÉNERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES**

**a) Supérette-Poste :**

Les travaux sont commencés depuis le mercredi 26 avril.

Menuiserie :

- la cloison réalisée ne correspond pas au cahier des charges (OSB préconisé mais du placo a été mis),
- et habillage d'un IPN réalisé non coupe-feu.

Une moins-value sera donc demandée à l'entreprise.

Carrelage : devant l'impossibilité de trouver le carrelage identique, il faudra donc le changer en entier : 3 devis seront donc demandés et le conseil municipal donne pouvoirs au maire à l'effet de signer le devis le mieux disant. Les enseignes de la poste ont été enlevées.

Vival prend en charge toute la partie pour le changement des couleurs des fenêtres en vert au lieu du bleu (poste).

Loyer de la supérette : Bail commercial à signer chez le notaire pour prise d'effet au 1<sup>er</sup> juin 2017.

**b) PLUi**

Rappel membres de la commission :

	Nom	Prénom
Référent(e) au niveau communal	MARY CHATAIGNER	François Bertrand
Autres membres	BLOT	Christian
	RAMBAULT	Emmanuel
	RENAUDET	Gilles
	CHOLOUX	François
	BOUSSARD	Dominique

Une réunion de la commission est fixée le 20 juin à 18 h avec Mme BROUARD (Agglo 2B).

Lors de la dernière réunion, les membres de la commission ont étudié les zones dans les « gros villages » tels que Nantilly, Le Deffend, La Chapelle St Martin... il faut cependant définir la notion de « gros villages » avec l'agglo.

D'ici la prochaine réunion, chaque conseiller est invité à poser des questions en adressant un mail à la mairie. Chacun peut consulter le plan actuel qui devra être mis à jour par la commission.

Le diagnostic avec les agriculteurs est toujours en cours, le bilan ne peut donc pas encore être fait.

Il reste aussi à faire en 2017 un diagnostic environnemental des zones humides pour le compte de

l'agglomération.

Objectif 2020 pour la fin du PLUi sous toute réserve.

Bien évidemment, une enquête publique aura lieu avant la mise en place de ce PLUi.

**c) Devis :**

- pour piétements inox des tables de la cuisine (mise aux normes) + bas de portes : le devis a été réceptionné d'un montant de 3.103 € HT. Devant la difficulté de trouver d'autres fournisseurs, le conseil décide de retenir cette proposition (travaux à partir du 10 juillet et avant le 1<sup>er</sup> septembre 2017).
- pour la construction du préau du parc arrière église : 3 devis ont été réceptionnés. Accord du conseil à l'unanimité pour un montant de 2.889,69 € HT.

**d) Autres informations :**

- Onduleur remplacé sous garantie pour les panneaux photovoltaïques à la salle de gym suite à une panne ;
- Construction à la Porairie : demander un CU avant tout projet de construction ;
- CRER : interroger pour savoir où en est le projet de financement participatif ?

**B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAINE**

Réunion de la commission le 12 mai :

- Travaux prévisionnels 2017 :
  - o Terrain RN 149 pour élargissement du chemin piéton : toujours en attente de la réponse des propriétaires. Question de Mr CHOLOUX : s'agissant d'une zone artisanale, ne faut-il pas voir avec l'agglomération pour cet achat ?
  - o La sapinière de Nantilly : accord du conseil pour la vente du bois au prix de 11.000 € à l'entreprise Tempéreau. Voir la réglementation en la matière.
  - o Tailleuse de haies : réparation du rouleau palpeur pour un montant de 1.340 € HT. Accord du conseil.
  - o Lotissement du Pinier 3 : demande pour l'achat d'une parcelle de 400 m<sup>2</sup> maximum. Mr RENAUDET propose de couper la parcelle où se situe la mare en 2 : une partie construction et l'autre pour la mare existante.
  - o Contrat IRIS pour l'entretien du réseau d'éclairage public : le contrat étant maintenant terminé, la nouvelle proposition de Seolis s'élève à plus de 5.805 € TTC/an (contrat de 4 ans). Dans un 1<sup>er</sup> temps : revoir avec SEOLIS si le travail a bien été réalisé par rapport au dernier contrat. Le conseil décide de ne pas donner suite à la proposition de renouvellement du contrat IRIS. Mr GROLLEAU signale qu'il conviendrait à l'avenir d'inviter le délégué au SIEDS lors des réunions avec SEOLIS.
  - o Entretien des chemins : 150 t de pierres ont été étalées sur les chemins ruraux cette année.

- Aire de stationnement des camping car près de la salle de sports : étude du plan pour réalisation d'une plate forme béton en régie.

C) Enfance – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES)

Compte rendu de la réunion de la commission joint.

**a) Conseil des jeunes** : la présentation du projet parc prévue le 6 juin prochain sera confirmée par Mme TURPEAU dès que les jeunes auront choisi leur présentateur. Panneau de signalisation de l'aire de pique nique à déplacer. Faire une géolocalisation de cet espace. Inviter les jeunes à venir pour prendre des photos pendant les travaux du préau (reportage photos).

**b) TAP** : Une réunion est prévue le 15 juin prochain. Il reste cependant une interrogation majeure : quel est l'avenir des TAP depuis l'élection du nouveau président ?

Il est envisagé de rassembler le comité de pilotage (directrices des écoles + représentants des parents) pour envisager une orientation pour la rentrée prochaine. Le problème est de savoir à quelle date en fonction des directives de l'état. Affaire à suivre.

**c) Spectacle de Noël** : rappel du budget 750 €. L'école privée doit faire le choix pour cette année.

**d) PROJET M.A.M.** :

Une rencontre a eu lieu avec les 4 assistantes maternelles

Des courriers de demandes de subventions possibles (DETR, Conseil Départemental-PMI, CAF...) seront adressés par la mairie aux différentes instances. Il est signalé qu'un projet MAM est en cours à St Sauveur.

Dossier à suivre avec vigilance en espérant pouvoir trouver des financements. Ce qui semble, selon les services de l'Agglo, difficile à obtenir en l'état actuel.

D) ECOLES : VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Mme PICHERIT remet le compte rendu de la réunion de la commission du 4 mai 2017.

**a) 14 juillet** : Rencontre avec l'association « Espérance Bouliste » pour la tenue de la buvette et accord pour le devis de l'animateur (P. Bouvier) : 450 €. Voir pour l'achat des planchas. Prix des repas identiques à 2016 (12 € adulte et 6 € enfant). Feu d'artifice fourni par Fillon qui donne satisfaction depuis plusieurs années. Prochaine réunion prévue le 7 juin.

**b) Achat des tables** : réception du devis Wesco ce jour et devis en cours avec l'entreprise DPC et Souvignet (fournisseur des tables actuelles). Affaire à suivre.

E) COMMUNICATION

Bulletin municipal 2017 : réunion le 8 juin pour la commission à 19 h.

Réunion publique : le 14 novembre à 20 h 30 à la salle des fêtes.

Autres informations :

- le car scolaire est de nouveau en panne (démarreur).
- Une réunion de l'association Nantes-Poitiers-Limoges a eu lieu dont l'ordre du jour était de réunir toutes les associations relatives à cet axe en une seule.

- Législatives : visites de Mme SHAFF-LENOIR et de Mr BONNEAU sur la commune.

### **3. Contrat d'engagement du maître d'œuvre lotissement du pinier 3 – 2<sup>ème</sup> tranche**

Après négociation du maire, une nouvelle proposition du cabinet AREA a été reçue en mairie. Elle s'élève à 12.120 € HT (au lieu de 12.840 €) pour le suivi du chantier : études préliminaires et esquisses, avant projet, travaux de viabilité primaire, étude technique, DCE, réunions de présentation et autres, direction et exécution des travaux, etc...

Le conseil donne tous pouvoirs au maire à l'effet de signer tout document relatif à ce dossier.

### **4. Effacement des réseaux route de Clessé et Rue des Jardins : étude des propositions**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'aménagement du bourg, la commune a sollicité l'ensemble des gestionnaires des réseaux en réunissant le Comité Technique d'Effacement des Réseaux (CTER). Le CTER a étudié l'effacement du réseau électrique BT et téléphonique dans le programme "EFFACEMENT".

Le montant prévisionnel des travaux du projet *Route de Clessé* est :

	<b>Montants estimés € HT</b>	<b>SIEDS</b>		<b>ORANGE</b>	<b>COMMUNE</b>
Réseau électrique : effacement (1)	71 111 €	<b>75%</b>	<b>53 333 €</b>	0 €	17 778 €
Réseau téléphonique : effacement (2)	6 493 €	0 €		5 843 €	650 €
Réseaux éclairage public (3)	A préciser par la commune	Subventionné sous conditions		0 €	A préciser par la commune
<b>Total</b>	<b>77 604 €</b>	<b>53 333 €</b>		<b>5 843 €</b>	<b>18 428 €</b>

*(1) Effacement du réseau électrique Main d'œuvre - Génie civil compris.*

*(2) Effacement du réseau de télécommunication seul et fourniture du matériel. Pour la partie Main d'œuvre-Génie civil la commune traitera directement avec l'entreprise qu'elle aura retenue et qui lui fournira un devis ferme. A titre indicatif, ce coût complémentaire à charge de la commune peut être estimé à 25% du coût total des travaux électriques.*

*(3) Aide du SIEDS pour le renouvellement du matériel d'éclairage public sous conditions.*

A réception de la présente délibération, le SIEDS étudiera l'ensemble des demandes et proposera en fonction des critères définis, la liste des communes retenues pour bénéficier des aides.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- ✓ D'approuver la réalisation de cet aménagement, le programme de travaux, les montants estimatifs, ses modalités de financement et son calendrier prévisionnel,
- ✓ De solliciter auprès du SIEDS les aides financières pour les montants estimés ci-dessus et pour la réalisation des travaux au titre du programme "EFFACEMENT 2018", la présente délibération valant engagement de la commune,
- ✓ De solliciter une aide financière auprès du SIEDS pour le renouvellement des mâts d'éclairage public,
- ✓ D'inscrire les sommes correspondantes au *budget 2018*,
- ✓ De donner pouvoirs au Maire pour établir et signer tout acte se rapportant à ce dossier.

#### **5. Avenant 1bis entre la commune et l'agglomération concernant la mise à disposition de personnel au service enfance**

Sujet remis à un prochain ordre du jour car il convient de demander plus d'explications auprès des services de l'agglomération. Convention avec l'agglomération basée sur 1023 heures de personnel qui doit faire l'objet d'un avenant pour 641 heures. Faire le point avec Virginie Fauchard.

#### **6. Création d'une régie de recettes pour la cantine pour encaissement des sommes inférieures à 15 €**

Le seuil réglementaire au-delà duquel les créances du secteur public local peuvent être mises en recouvrement est porté de 5 à 15 €.

Afin de limiter le coût de la gestion administrative des recettes pesant sur les collectivités territoriales, leurs établissements publics et la direction générale des finances publiques et afin de recentrer les moyens consacrés aux actes de poursuites sur les créances les plus significatives, un décret relève le seuil de mise en recouvrement à 15 euros.

Application immédiate : plus de prises en charge de titres en dessous du seuil, sauf régies de recettes.

Par conséquent, le conseil municipal autorise le maire à créer une régie de recettes pour les produits de la cantine et les TAP.

#### **7. Convention de restauration collective à signer avec l'académie pour le repas du personnel enseignant à la cantine de Chiché**

Le maire présente au conseil le projet de convention à signer avec l'Académie concernant la restauration des personnels de l'Etat dans les restaurants scolaires. Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord pour la signer.

#### **8. Questions diverses :**

- a. Réforme des Zones de Revitalisation Rurale visant à simplifier les principes de classement dans un souci de lisibilité, d'efficacité et de justice. 2 critères ont été retenus pour définir une ZRR : la densité de population et le revenu par habitant. Cette réforme permettra ainsi de cibler les territoires à la fois ruraux et les plus en difficulté d'un point de vue social et économique. Ce classement permet notamment aux entreprises de bénéficier d'exonérations fiscales et sociales.
- b. Frais de scolarité des enfants de Boismé ou Clessé fréquentant l'école publique de Chiché : réponses négatives des mairies de Boismé et Clessé .
- c. Course cycliste tour des Deux-Sèvres passage à Chiché le 15 juillet à 16 h 00 (route de Boussais et direction Clessé)
- d. AG de Familles Rurales le 16 mai à 20 h

- e. Subvention pour Prev'Alcool ou Alcool Assistance : le conseil privilégie l'association Prev Alcool » et décide de verser une somme de 50 €. En effet, Prev'Alcool peut faire de la prévention auprès des jeunes notamment en se déplaçant sur la commune.
- f. permanence élections législatives : le tableau des permanences pour les 11 et 18 juin sera transmis dès que possible à chaque personne.
- g. Modification du PLU de Boismé : avis favorable du conseil.

Dates des prochaines réunions :

Mardi 6 juin : conseil à 20 h 30